



prime de salissure transformée

Par **vanessa0206**, le **08/11/2011 à 23:15**

Bonsoir,

mon père perçoit une prime de salissure quand il fait des ramonages de chaudière. Or, ce mois-ci son patron a transformé cette prime sur sa fiche de paye en prime sur le chiffre d'affaire

- d'une, je ne vois pas le rapport entre ses 2 primes
- de deux, la secrétaire dit que ça ne change rien pour le salarié, que c'est le logiciel qui l'a désigné ainsi.....bien sûr, personnellement je n'y crois pas 1 minute.

Qu'en pensez-vous? est-ce une façon pour supprimer la prime petit à petit?

Merçi

Par **P.M.**, le **08/11/2011 à 23:39**

Bonjour,

Il faudrait savoir quelle était l'origine de cette prime et si elle est prévue au contrat de travail ou à la Convention Collective applicable mais un logiciel informatique est par définition bien moins intelligent qu'une secrétaire qui ne peut pas se laisser imposer son bon vouloir et donc rester sans savoir le modifier...

Par **vanessa0206**, le **08/11/2011 à 23:48**

Merci de votre réponse

Il faut déjà oser répondre que c'est de la faute de l'ordinateur!

Cette prime a toujours existé, elle est en vigueur depuis des années et fixée à 3% du montant des ramonages.

Le patron qui a repris la société il y a 5 ans était contre cette prime!

Je demanderais à mon père de se renseigner et de regarder sur son contrat de travail.

La prime sur le CA est bien une prime variable n'est-ce pas?

Elle peut être supprimé d'une année à l'autre?

Merci

Par **P.M.**, le **09/11/2011** à **00:09**

De toute façon, même s'il s'agissait d'un usage, l'employeur ne peut pas le supprimer de cette manière brusquement...

Il faudrait savoir s'il y a des représentants du Personnel dans l'entreprise car ils auraient dû être consulté préalablement et chaque salarié concerné prévenu individuellement en respectant un délai de prévenance mais dans ce cas le salarié n'a peut être pas intérêt à réagir avant que l'employeur tente de supprimer carrément la prime...

Par **vanessa0206**, le **09/11/2011** à **23:26**

Non il n'y a pas de représentants du personnel.

En tout cas, pour le moment personne n'a été prévenus dans l'entreprise (ils sont 3 à avoir cette prime)

Vous pensez qu'il a le droit de transformer une prime dite de salissure en prime sur le chiffre d'affaire? Ca paraît aberrant que cette prime avait un intitulé l'année dernière et un intitulé différent cette année.

On pourrait se dire "qu'est ce que ça peut faire du moment que l'employeur touche sa prime" mais bon ça va plus loin si cette fameuse prime sur le CA peut être supprimée l'année prochaine si ce CA n'est justement pas bon (année très moyenne, pas énormément d'activité)

Par **P.M.**, le **10/11/2011** à **00:20**

Bonjour,

J'ai dû mal m'exprimer car toutes mes réponses vont dans le sens que l'employeur ne pouvait pas agir ainsi...